De l'innovation à l'ancrage : le rôle des milieux dans la production urbaine et le développement durable des territoires

L'environnement — bâti, aménagé ou naturel — est à la fois le support et le produit du développement territorial, mais les approches classiques du développement régional l'ont longtemps relégué au second plan. Les milieux (innovateurs ou non) étaient abordés avant tout comme des systèmes relationnels et organisationnels. Or cette mise à distance contraste avec la montée en puissance des problématiques environnementales dans l'action territoriale.

On notera par exemple que depuis les années 2000, l'intégration du secteur immobilier et des infrastructures aux circuits financiers mondiaux a profondément modifié la place de l'environnement construit dans l'économie territoriale. Financiarisé, il tend à polariser l'espace urbain : les investissements se concentrent dans les métropoles et les pôles jugés attractifs, accentuant la dualisation entre territoires plébiscités par les capitaux et « zones d'ombre » moins financées. A cela s'ajoute le fait que les collectivités et les aménageurs ne se contentent plus de produire des logements ou des équipements ; ils doivent contribuer à résoudre des enjeux globaux tels que la décarbonation des transports, la production d'énergie renouvelable, la mixité sociale et la réduction des inégalités urbaines.

Parallèlement, on observe également que les territoires ruraux voient leurs fonctions se diversifier bien au-delà de la seule production agricole. Talandier (2023) souligne que les milieux ruraux assurent aujourd'hui plusieurs fonctions : l'accueil et le maintien de populations (habitat, services de proximité, communication), la production répondant aux besoins essentiels (alimentation, énergie, eau, logistique) et le portage d'alternatives environnementales (renaturation, gestion collective des ressources, expérimentations durables). C'est la combinaison de ces registres – accueil, production, alternatives de vie – qui caractérise aujourd'hui la trajectoire économique des espaces ruraux.

Typologies territoriales et milieux innovateurs

Les territoires se distinguent par leurs combinaisons spécifiques de fonctions productives exportatrices, en circuits courts, résidentielles et récréatives. On peut, de manière schématique, distinguer trois grands types de configurations :

- Les milieux urbains concentrés correspondent aux métropoles et grandes villes caractérisées par une forte densité bâtie et une prédominance des industries de services, de la recherche et de l'innovation technologique.
- Les milieux industriels traditionnels, ensuite, renvoient à des régions manufacturières où l'environnement construit a historiquement été conçu pour recruter, loger et reproduire une main-d'œuvre nombreuse.
- Enfin, les territoires « attracteurs », des régions dont le développement repose sur des flux externes massifs – tourisme, tertiaire international, accueil de résidents secondaires ou de télétravailleurs – et où l'économie présentielle devient structurante (Smet 2016).

Les territoires transfrontaliers constituent un cas particulier. On y observe fréquemment une dissociation spatiale des systèmes de production ainsi que des systèmes de consommation, déployés de part et d'autre d'une frontière internationale, ce qui complexifie les logiques de gouvernance et les structures institutionnelles. Ces régions sont généralement soit périphériques dans leur espace national, soit réunies par un pôle urbain international. Tant les marchés du travail que les marchés

résidentiels y sont fortement hiérarchisés et fonctionnellement intégrés par la division du travail et de la consommation. Dans tous les cas, les problématiques de transport y jouent un rôle essentiel.

Dans l'ensemble de ces configurations, la théorie des milieux innovateurs, développée au sein du GREMI, demeure un cadre d'analyse central (Camagni et Maillat 2006 ; Crevoisier et al. 2021). Elle met en lumière les capacités endogènes des territoires à se réorganiser localement tout en répondant aux exigences évolutives de la globalisation. Elle insiste sur l'importance des proximités géographiques, organisationnelles et institutionnelles pour favoriser l'apprentissage collectif et la coordination des acteurs territoriaux. On assiste depuis une quinzaine d'années au développement de grands projets urbains visant l'intégration des flux de matières, de produits, de personnes et d'énergie, grâce au partage des connaissances et à des modalités de gouvernance élargies à de très nombreux acteurs. Il en va de même dans les espaces ruraux : on cherche à construire davantage de valeur territoriale en articulant la diversité des points de vue, des intérêts, et au-delà des fonctions.

Historiquement centrée sur l'innovation techno-productive – districts industriels et systèmes productifs localisés – la recherche sur les milieux innovateurs a progressivement intégré les dimensions culturelles, sociales et politiques du territoire. On parle désormais de milieux « ancreurs », capables de valoriser les savoirs locaux, d'attirer capitaux et talents et d'intégrer les aspirations de consommateurs de plus en plus mobiles.

L'enjeu contemporain est d'élargir encore ce cadre. Jeannerat et Crevoisier (2022) soulignent que les injonctions à la transition émergent à l'échelle globale, mais que leur déclinaison concrète à l'échelle territoriale reste insuffisamment pensée. Les milieux ancreurs élargis doivent ainsi associer industrie, économie résidentielle, circuits de proximité et société civile, afin de favoriser des innovations sociales et écologiques orientées vers des valeurs – transition énergétique, résilience, inclusion.

Gouvernance territoriale, communs et valeur territoriale

Ces milieux locaux résultent d'injonctions globales – accélération de la mondialisation, crises écologiques, exigences sociales – mais leur dynamique demeure profondément endogène. À toute échelle, il s'agit d'articuler production et consommation tout en préservant un socle de services publics et d'activités non marchandes.

L'objectif est la génération de biens communs territoriaux : espaces partagés, ressources gérées collectivement, infrastructures immatérielles. Les travaux récents sur les communs urbains montrent qu'une croissance des « communs innovants » peut accompagner un développement plus localisé, inclusif et durable (Kebir & Wallet 2021). L'émergence de ces nouveaux communs implique une évolution de la gouvernance, faisant place à des formes de coordination qui dépassent la seule opposition entre État et marché dans une logique plus horizontale.

Dans cette perspective, la création de valeur territoriale devient un concept structurant. Uyarra et al. (2020) soulignent que la production de valeur territoriale suppose l'association d'une pluralité d'acteurs – entreprises, collectivités, citoyens, experts, médias – capables d'intégrer les dimensions économiques, sociales et environnementales du développement.

La dynamique des milieux apparaît dès lors au centre des transitions contemporaines (Binz et al. 2025), en tant que mécanisme d'articulation entre objectifs globaux et trajectoires locales.

Les politiques territoriales à l'épreuve des transitions

Les principales politiques de développement territorial sont aujourd'hui en recomposition. La promotion touristique tend à devenir une politique d'attractivité élargie, visant des profils diversifiés

– retraités, étudiants internationaux, télétravailleurs, entreprises mobiles. Les politiques d'aménagement évoluent d'une logique de régulation interne de la consommation de services et d'espace vers une stratégie d'attractivité de consommateurs mobiles et de rétention d'habitants de plus en plus enclins à aller dépenser ailleurs.

Les dispositifs de promotion économique intègrent désormais pleinement la dimension résidentielle, reconnaissant que l'attraction d'activités productives dépend aussi de la qualité du cadre de vie et des services offerts aux salariés, avec une attention particulière aux plus qualifiés d'entre eux.

Les politiques territoriales doivent ainsi se penser comme des politiques d'innovation territoriale, capables de transformer les objectifs globaux – neutralité carbone, cohésion sociale, souveraineté – en actions localisées et inclusives, tout en gérant les contradictions entre ces orientations multiples.

La mise en débat de ces politiques se fera à partir des problématiques saillantes de l'Arc jurassien, industriel et transfrontalier, et du contexte suisse, une économie financiarisée et hautement internationalisée, dans un tissu urbain qui se densifie rapidement et met les espaces ruraux sous forte pression.